

Défense des conditions de travail des remplaçants ! Du 3 au 10 décembre, je vote FO !

650 postes supprimés à la rentrée 2024, 470 à la rentrée 2025, 1891 à la rentrée 2026 et peut-être bientôt 414 à la rentrée 2027 avec le budget Macron-Lecornu... Cette hécatombe a des conséquences directes sur l'efficience du remplacement des collègues absents ! Plutôt que de créer des postes de remplaçants, les différents ministres qui se sont succédés poursuivent leur objectif de fusion des différents types de remplaçants afin de rendre ceux-ci plus flexibles, au détriment de leurs conditions de travail! FO ne l'accepte pas !



Non à la fusion des différents types de remplaçants !

Depuis la publication du décret du 9 mai 2017 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement des enseignants du premier degré, les IA-DASEN tentent partout de fusionner les différents types de remplaçants (ZIL, brigade, brigade REP+, brigade formation, brigade ASH…).

Ces réorganisations, avec la suppression des spécificités des différents types de remplaçants, ne pourront que dégrader considérablement les conditions de travail de tous les personnels : enseignants remplaçants, adjoints ou directeurs et personnels administratifs.

Dans les départements, le SNUDI-FO a organisé la mobilisation pour s'opposer à ces fusions : notre syndicat a été à l'initiative d'audiences auprès des IA-DASEN, de pétitions, de rassemblements, de grèves...

Dans le même temps, le SNUDI-FO national s'est opposé à ces fusions lors de chaque groupe de travail au ministère.

FO continue inlassablement à demander le maintien ou la restauration de différents types de remplaçants : brigades, ZIL, remplaçants REP+, remplaçants ASH; remplaçants formation...

Pour la création de postes de remplaçants à hauteur des besoins !

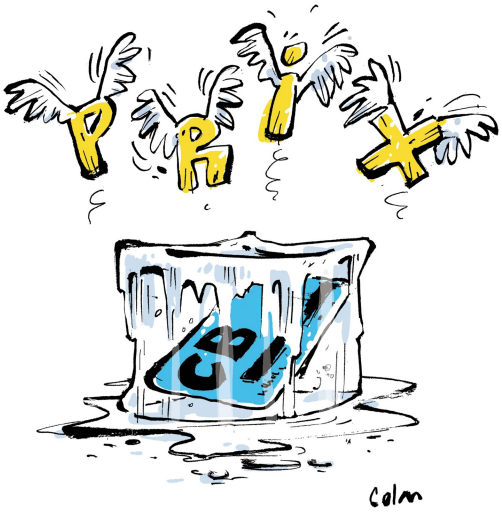
Un rapport sénatorial paru au printemps 2025 a confirmé l'état désastreux du remplacement des enseignants absents dans les écoles : en 2023-2024, le nombre de demi-journées non remplacées s'élevait à 1 630 163, contre 1 095 001 en 2018-2019… soit une hausse de 49% conséquence des suppressions de postes des gouvernements Macron !

Cela a des conséquences inacceptables sur les conditions de travail de tous les enseignants (directeurs et adjoints qui doivent répartir et accueillir les élèves des collègues non remplacés) mais aussi des remplaçants qui voient leurs remplacements évoluer brusquement au gré des absences dont certaines sont jugées plus urgentes que d'autres !

FO exige l'arrêt des suppressions de postes dans le 1er degré décidées par les différents gouvernements Macron et revendique la création de postes - notamment de remplaçants - à hauteur des besoins !



SNUDI-FO, syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil, http://fo-snudi.fr, 0156932266, snudi@fo-fnecfp.fr



Pour une augmentation immédiate de 10% de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) !

Alors que le prix des carburants n'a eu de cesse d'augmenter, FO est intervenu auprès du ministère à plusieurs reprises (par courrier, lors de groupes de travail) pour exiger une augmentation significative de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR).
L'arrêté du 26 juin 2026 qui ne consent qu'à une augmentation symbolique et temporaire de l'ISSR, est bien loin de répondre à nos revendications !

Pour FO, ça suffit ! Les remplaçantes et les remplaçants n'ont pas à payer pour aller travailler !
FO revendique une augmentation immédiate de l'ISSR d'au moins 10% ainsi que l'indexation de l'ISSR sur l'inflation !

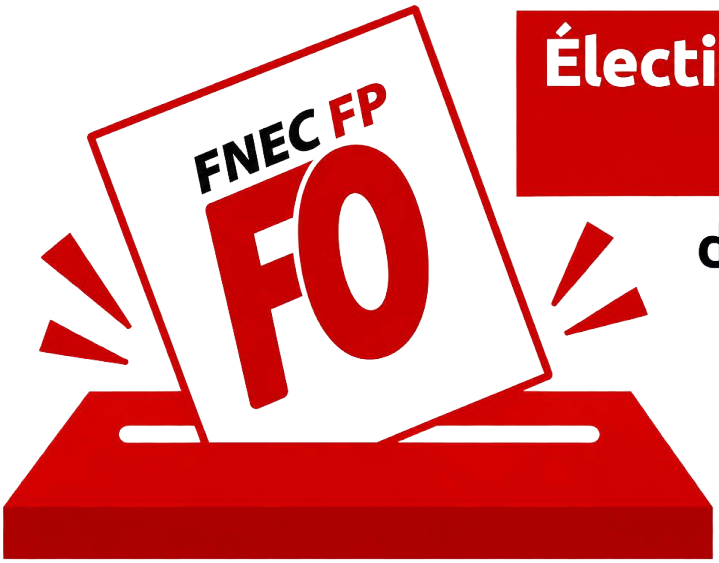
Même quand un remplaçant intervient dans une école sans remplacer, il doit percevoir l'ISSR !

Toute intervention en dehors de son école de rattachement implique le versement de l'ISSR. Il n'y a aucune interprétation possible sur le sujet puisse que les missions des titulaires remplaçants envoyés en dehors de leur école de rattachement sont par définition des missions de remplacement, que le collègue à remplacer soit présent ou non.

FO continuera à défendre inlassablement les droits et les conditions de travail des titulaires remplaçants !

Les revendications FO :

- ***le maintien ou le rétablissement de la distinction entre tous types de remplaçants, notamment ZIL et brigades et donc l'abrogation immédiate du décret du 9 mai 2017 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement du 1er degré qui menace ces spécificités ;***
- ***l'arrêt du recours aux titulaires remplaçants pour suppléer à des postes laissés vacants au mouvement ;***
- ***l'augmentation des ISSR d'au moins 10% tout de suite et l'indexation des ISSR sur l'inflation ;***
- ***le versement de l'ISSR à tous les remplaçants en temps et en heure et pour tout remplacement, quelle que soit sa nature ;***
- ***l'envoi du détail de l'ISSR aux intéressés tous les mois pour permettre la vérification des sommes perçues ;***
- ***le respect, dans le versement de l'ISSR, des tranches correspondant aux véritables distances comprises entre l'école de rattachement et celle d'exercice ;***
- ***l'arrêt des doubles missions journalières sur deux établissements administrativement distincts ;***
- ***le respect des 24 h hebdomadaires devant élèves avec la récupération de toute heure dépassant les 24h/semaine ;***
- ***le versement des primes REP et REP+ du 1er au dernier jour du remplacement, notamment durant les vacances et les week-end ;***
- ***l'abandon de tous les dispositifs de gestion des personnels sans affectation telles les zones départementales d'ajustement qui vont à l'encontre du droit de perception de l'ISSR.***



Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre

je vote FNEC FP-FO